

BUREAU

Séance du 7 avril 2022

Délibération BU_20220407_011

Convention de fourniture de repas au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) par la restauration municipale de Châteauroux.

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de fourniture de repas entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre et la ville de Châteauroux ;

DECIDE :

Article unique. La convention de fourniture de repas entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la ville de Châteauroux ci-annexée est approuvée et Monsieur le président est autorisé à la signer.

Marc FLEURET